

COMMUNIQUE DE PRESSE

Villejuif, le 4 avril 2023

Parlement & Gouvernement interpellés par la Fédération des Entreprises de Propreté

La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) présente, à l'occasion de la 17^{ème} Edition du Salon Europropre, qui se tenait Porte de Versailles à Paris, la mise à jour des « 23 solutions » de son **Livre Bleu 2023**. Ces propositions visent à réformer notamment, les pratiques d'achat des prestations dans un contexte inflationniste et de révision des prix complexe, ce qui induit des évolutions nécessaires à prendre en considération par le législateur.

Parmi ces propositions, figurent notamment celles visant à légiférer en matière de transparence de la commande publique, de passage à des prestations en continu et/ou en journée, mais également de la nécessité d'une meilleure prise en compte de la technicité des entreprises de propreté ainsi que des enjeux RSE sectoriels.

Beaucoup a été mis en œuvre depuis la Conférence de Progrès de septembre 2021, pour permettre une revalorisation des minima de branche. En 2022, la propreté est une des rares branches à avoir revalorisée plusieurs fois en cours d'année ces minima atteignant +5.55%¹ sur les salaires afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés dans un contexte inflationniste exceptionnel. Pour 2023, la revalorisation atteindra +5,5% en deux temps : la première de 2,9% à compter de janvier et la seconde de 2,5% applicable à partir de juillet 2023. Ces revalorisations globales ne sont pas sans conséquence pour les entreprises qui peinent, en contrepartie, à obtenir une revalorisation des prix dans les marchés de propreté, notamment publics (25% du chiffre d'affaires du secteur). Comme l'explique Philippe JOUANNY, Président de la FEP : « nous avons joué le jeu malgré la pression sur les prix, mais, nous ne pouvons donner que ce que l'on a » et d'ajouter « Lors de la Conférence de Progrès de 2021, en Présence d'Elisabeth BORNE, il y avait trois parties prenantes, la Fédération, les Partenaires sociaux, et l'acheteur public. Force est de constater que ce dernier n'est toujours pas au rendez-vous de ces engagements, notamment sur la revalorisation des marchés et sur la mise en place du travail en continu et/ou en journée. Il est temps que cela change, et vite ! »

La présentation de la mise à jour des « 23 solutions » du Livre Bleu 2023 lors du Salon Europropre est l'occasion pour la FEP de renforcer son engagement en faveur de l'attractivité des métiers avec la signature d'une Convention nationale de partenariat entre la FEP, le Fare Propreté et Pôle Emploi.

Dans ce contexte général, la FEP a décidé d'adresser directement des propositions au législateur (Code du Travail et du Code de la commande publique). Ces propositions d'évolutions législatives visent non seulement à corriger des pratiques parfois non conformes, mais au-delà, à adresser un signal fort à destination des décideurs publics et donneurs d'ordres (publics et privés) parfois imperméables à l'évolution nécessaire des pratiques d'achat des prestations de service, souvent négligées mais si indispensables et stratégiques pour le bon fonctionnement de l'économie du pays.



¹ Cette revalorisation générale comprend + 1.6% au 1^{er} janvier (rémunérations 2022 signée en juillet 2021) ; +1.05% au 1^{er} avril (revoyure 1 signée en novembre 2021) ; +2.9% au 1^{er} août (revoyure 2 signée en mai 2022).